## Postulat Denis Grandjean

283.05 DSAS

Offre de repas à domicile pour les habitants du canton de Fribourg présentant des problèmes d'indépendance

## (Dépôt)

Je demande au Conseil d'Etat d'examiner les possibilités d'offre de repas à domicile pour tous les habitants du canton de Fribourg présentant des problèmes d'indépendance dus à un âge avancé, une invalidité ou une convalescence.

Un service de repas à domicile est bien implanté dans certaines régions du canton alors que dans d'autres aucun service n'existe.

La nutrition est l'un des facteurs majeurs contribuant à la survenue de diverses pathologies. C'est un facteur sur lequel il est possible d'intervenir. Il est aujourd'hui bien établi que l'alimentation joue un rôle essentiel dans le cadre de la santé publique.

Des services de repas à domicile pour tous les habitants devraient être instaurés avec une personne de coordination, des bénévoles et des restaurateurs. Le bénéficiaire paierait son repas et soit l'Etat soit les communes ne devraient que régler l'information et la coordination.

## (Développement)

La nature est la meilleure des médecines. L'organisme tire des aliments diverses substances nommées nutriments (vitamines, lipides, calcium, fer, etc.) afin d'assurer le bon fonctionnement des organes et des activités psychiques et physiques. Il n'y a pas d'aliment parfait et unique qui rassemble à lui seul tout ce qui est nécessaire. Il est donc indispensable de varier son alimentation pour fournir à l'organisme tout ce qui lui est nécessaire.

Une bonne alimentation permet de prévenir les maladies cardiovasculaires, l'obésité, l'ostéoporose et d'autres complications.

Selon des renseignements obtenus du réseau santé de la Veveyse et de particuliers, il est avéré que les personnes âgées et seules ont tendance à négliger leur alimentation et à favoriser le « café complet » à des repas équilibrés, d'où les complications précitées.

L'Etat, en étant le promoteur des repas à domicile avec l'appui des communes et de particuliers, permettra à notre population de rester en meilleure santé. Le fait de garder des structures de proximité avec des bénévoles pour livrer et un hôpital, un home, un traiteur ou un restaurateur pour cuisiner serait le meilleur moyen d'arriver à avoir un service qui représenterait un côté humain avec des contacts journaliers avec ces personnes seules ou âgées.

Pour exemple, dans le cadre de la Veveyse, M<sup>me</sup> Anne-Marie Liaudat coordonne le service des repas à domicile pour Châtel-St-Denis, Remaufens et Semsales. Les mets sont cuisinés par l'hôpital de Châtel-St-Denis et livrés à environs 40 personnes par 14 bénévoles qui sont pour la plupart des retraités. Le home « le Châtelet », à Attalens, livre aussi quelques repas en Basse-Veveyse. Pour la Haute-Veveyse, il n'y a pas de service, chacun doit se débrouiller et le restaurateur de Semsales, M. Pagani, livre dans son village et à sa proximité.

En acceptant de légers investissements pour la coordination ou pour participer aux frais de transports, l'Etat et les communes vont par la suite obtenir des réductions de charges pour ces personnes qui auront gardé une meilleure santé. En effet, une meilleure santé diminuera les séjours hospitaliers, les frais médicaux et les admissions dans les EMS.

(Sig.) Denis Grandjean, député et 12 cosignataires

24 juin 2005